

David présente Goliath !

Présentation du projet de budget 2009

Comme le Conseil d'Etat l'a exposé le 3 septembre dernier, lors de la présentation de la projection des comptes à fin 2008, le budget 2008 voté a été mis à jour pour tenir compte des impacts des normes comptables IPSAS, des nouvelles évaluations fiscales ainsi que d'une série de décisions politiques intervenues après le vote du budget. Ces éléments conduisent à un "budget 2008 révisé", dont les charges et revenus actualisés aboutissent à un résultat de fonctionnement (hors Fondation de valorisation) de 201,7 millions.

Contrairement au budget 2008 voté, le projet de budget 2009 intègre la quasi-totalité des modifications du mode de comptabilisation exigées par les normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*), qui ont induit une dégradation du résultat de fonctionnement de plus de 180 millions de francs.

Genève est en mesure de résister «mieux que d'autres» à la crise financière internationale

Le projet de budget 2009 de l'Etat de Genève a été présenté par le conseiller d'Etat David Hiler le 18 septembre dernier, mais pas encore par prestations, au grand dam de certains... Il s'inscrit dans le cadre d'un ralentissement de la croissance conjoncturelle prédit par l'ensemble des organismes officiels et des instituts d'analyse (Indices Lea, Ocede, Seco, Gpe, Kof et Bak). Selon la plus prudente des prévisions fournies par divers instituts, le taux de croissance du PIB suisse devrait se situer aux alentours de 1,2%, contre 3,1% en 2007 et, vraisemblablement, 1,8% en 2008. Ce n'est donc pas l'effondrement que l'on pourrait craindre à la suite de la crise des subprimes. L'horlogerie se porte comme un charme et la gestion de fortune est moins touchée par les fluctuations boursières que les banques d'affaires.

Du côté des revenus, le projet prévoit un repli sensible de la croissance des recettes fiscales estimées, lié à la conjoncture, ainsi qu'à d'autres facteurs, tels que l'adaptation quadriennale des déductions et montants déterminants pour le rabais d'impôt et le coût de mise en œuvre de la réduction de l'imposition du dividende.

Malgré cela, le projet de budget inclut un niveau élevé des investissements, niveau en progression constante. Ceux-ci ont presque doublé depuis 2005, pour passer de 334 à 611 millions, concrétisant la volonté du gouvernement de permettre la réalisation rapide de divers projets de lois votés, de mener une politique anticyclique intelligente pour accompagner le développement économique du canton. La priorité a été donnée aux transports, avec 213 millions qui financeront notamment des travaux pour les trams Cornavin-Meyrin, Cornavin-Bernex et le CEVA. Autre secteur favorisé, la santé et le social (140 millions) avec la troisième étape de la maternité et la construction de trois EMS, mais ce budget n'inclut pas la rénovation de l'hôpital pour enfants. Les autres principaux chantiers pour 2009 concernent les collèges de Drize et Sismondi, le développement de l'administration en ligne et la renaturation des cours d'eau.

La dette est en recul de près de 2 milliards de francs depuis fin 2006 pour atteindre un montant de 10,2 milliards. Les intérêts passifs et les frais d'emprunts devraient ainsi diminuer de 39 millions, mais la dette coûtera tout de même plus de 300 millions.

L'évolution des charges par rapport au budget 2008 révisé se situe à +1,99% et respecte donc le plafond de 2% de croissance annuelle des dépenses que s'autorise le Conseil d'Etat lorsque les investissements sont autofinancés. Ce pourcentage inclut les coûts de l'indexation, à condition que celle-ci ne dépasse pas 2,5% du paiement de l'annuité en janvier (et non plus en juillet), et ceux de la mise en œuvre du nouveau système de rémunération. Les charges de personnel connaîtront une croissance de 4,2 %, soit 82 millions en 2009. «Il aurait été écoeurant d'aligner les bons résultats comptables sans revaloriser les salaires des employés» admet fort justement David Hiler.

Au niveau des postes du « petit Etat », 96 postes administratifs et techniques seront supprimés, mais 63 postes seront créés (enseignants, policiers, juges), dont 21 postes administratifs. De 2006 à 2009, 273 postes ont été supprimés et parallèlement 229 postes ont été créés dans l'enseignement, la justice et la police. Les emplois temporaires (ETC) vont disparaître fin février 2009.

Le projet de budget 2009 table sur un résultat net positif de 68,1 millions de francs, résultant de 7'629 millions de charges de fonctionnement et de 7'697 millions de revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer).

Le budget de Genève ne peut pas être comparé à ceux des autres cantons suisses, car les communes genevoises ne participent que pour 18% des dépenses publiques alors qu'ailleurs leur part oscille entre 30 et 60%. Ce projet de budget accompagne la poursuite des importantes réformes en cours, visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques, la qualité du service aux usagers et des gains d'efficience dans la délivrance des prestations. Le Conseil d'Etat se prépare en outre à accorder dès 2010 des baisses fiscales à la classe moyenne, principalement aux familles avec enfants (introduction du splitting).

Notons qu'à l'heure où l'on s'apprête à privatiser l'énergie, le monopole des Services industriels permet à cette régie de vendre une eau de meilleure qualité 3.5 fois moins chère qu'à Paris où l'eau est gérée par deux sociétés privées (*la Lyonnaise des eaux* sur la rive gauche et *Véolia* sur la rive droite) : à Genève l'eau coûte 1,26 frs/mètre-cube, à Paris 2,78 euro pour la même quantité. Nombre de municipalités françaises font actuellement marche arrière et remunicipalisent l'eau. Et les prix baissent...



David Hiler en discussion avec le président de l'UFAC (Photo :Olivier Baud, SPG)

Indexation complémentaire versée en octobre

Ces projections font apparaître que les comptes 2008 seront à nouveau positifs, dans une moindre mesure toutefois que ceux, exceptionnels, de l'année 2007. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a annoncé sa décision d'octroyer à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat une indexation complémentaire au coût de la vie de 0,9%. Ce montant, qui complète l'indexation partielle de 0,5% accordée dès janvier 2008, permettra de compenser entièrement, soit à hauteur de 1,4%, la hausse de l'indice des prix sur un an mesurée à fin novembre 2007.

Le versement de l'indexation complémentaire a été soumis à l'approbation du Grand Conseil, par le biais de la Commission des finances, qui a confirmé le 24 septembre 2008 en fin de journée la décision du Conseil d'Etat.

Ainsi, dès la paie d'octobre, les salaires des collaboratrices et des collaborateurs de l'Etat seront indexés à hauteur de 0,9%. Dans le même temps, sera versée l'indexation rétroactive due pour les mois de janvier à septembre 2008.